

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2023-270

PUBLIÉ LE 24 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Landes /

40-2023-11-24-00003 - Arrêté CDEN (6 pages)

Page 3

Préfecture des Landes

40-2023-11-24-00003

Arrêté CDEN

**Arrêté portant modification de la composition
du conseil départemental de l'Education nationale des Landes**

**LA PREFETE DES LANDES,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu les articles L235-1, R235.1 à R235.11.1 du code de l'Education ;

Vu la lettre en date du 16 novembre 2023 du conseil régional Nouvelle Aquitaine désignant des membres au conseil départemental de l'Education nationale ;

Vu la lettre en date du 9 novembre 2023 du président du conseil départemental désignant des membres au conseil départemental de l'Education nationale ;

Vu la lettre en date du 3 novembre 2023 du président de l'association des maires désignant des membres au conseil départemental de l'Education nationale ;

Vu la lettre en date du 12 octobre 2023 du syndicat FSU 40 désignant des membres au conseil départemental de l'Education nationale ;

Vu la lettre en date du 26 septembre 2023 du syndicat UNSA Education désignant des membres au conseil départemental de l'Education nationale ;

Vu la lettre en date du 30 septembre 2023 du syndicat FNEC-FP-FO désignant des membres au conseil départemental de l'Education nationale ;

Vu la lettre en date du 17 octobre 2023 de l'association des parents d'élèves désignant des membres au conseil départemental de l'Education nationale ;

Vu la lettre en date du 19 octobre 2023 de la ligue de l'enseignement désignant des membres au conseil départemental de l'Education nationale ;

Vu la lettre en date du 18 octobre 2023 des Francas des Landes désignant des membres au conseil départemental de l'Education nationale ;

Vu la lettre en date du 10 octobre 2023 de la fédération des DDEN des Landes désignant des membres au conseil départemental de l'Education nationale ;

Sur la proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Landes :

ARRETE

Article 1er :

Le conseil départemental de l'Education nationale, institué par l'article L 235-1 du code de l'Education, est composé comme suit :

I – MEMBRES DE DROIT

- Mme la Préfète des Landes, Présidente,
- M. le Président du conseil départemental des Landes, Vice-Président,
- M. l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale des Landes, Vice-Président,
- Mme Muriel LAGORCE, vice-présidente du conseil départemental, chargée de l'Education,

II – MEMBRE ELUS ET NOMMES

A – Collèges représentant les communes, le département et la région :

Maires désignés par l'association des Maires des Landes

Titulaires

Mme Frédérique CHARPENEL
Maire de Soustons

M. Gilles COUTURE
Maire de Geaune

Mme Anne-Marie LAILHEUGUE
Maire de Maylis

M. Arnaud TAUZIN
Maire de Saint Sever

Suppléants

M. Thierry LABORDE
Maire de Donzacq

M. Jean BAYLET
Maire de Saint-André-de-Seignanx

Mme Eva BELIN
Maire de Ondres

Mme Geneviève LAFARGUE-ANACLET
Maire de Serreslous-et-Arribans

Conseillers départementaux désignés par le conseil départemental

Titulaires

Mme Muriel LAGORCE
Canton Côte d'argent

M. Olivier MARTINEZ
Canton Chalosse Tursan

Mme Sylvie BERGEROO
Canton du Pays Tyrossais

M. Jean-Marc LESPADÉ
Canton du Seignanx

M. Martine DEDIEU
Canton de Dax 2

Suppléants

Mme Monique LUBIN
Canton Chalosse Tursan

Mme Magali VALIORGUE
Canton Haute Lande Armagnac

M. Henri BEDAT
Canton Dax 1

M. Sylvie PEDUCASSE
Canton de Dax 1

Mme Christophe LABRUYERE
Canton des Grands Lacs

Conseil régional désigné par le conseil régional

Titulaire

M. Renaud LAGRAVE
Conseil régional

Suppléants

Mme Marie-Laure LAFARGUE
Conseillère régionale

B – Collège représentant les personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés situés dans le département des Landes :

Représentant de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Titulaires

Mme Cathy VIGNEAU LAFFARGUE
Professeure des écoles
Ecole élémentaire des Arènes
MONT DE MARSAN

M. Nicolas FAYEMENDY
Professeur agrégé
Lycée Victor Duruy
MONT DE MARSAN

M. Damien MASSON
Professeur certifié
Collège d'Albret
DAX

Mme Marlène BORDESSOULES
Professeure agrégée
Collège Jean Rostand
TARTAS

Suppléants

Mme Christel DE CARLO
Professeur d'EPS
Collège Jean Rostand
CAPBRETON

Mme Laure CAZENAVE
Professeure des écoles
Ecole maternelle du Bourg neuf
MONT DE MARSAN

M, Yan NEGUI
Professeur certifié
Lycée Haroun Tazieff
SAINT PAUL LES DAX

Mme Catherine BLAIN
Professeur des écoles
Ecole élémentaire du Bourg Neuf
MONT DE MARSAN

Représentant de l'UNSA-Education

Titulaires

M. Christophe NOWACZEK
CPE
Lycée professionnel Frédéric Estève
MONT DE MARSAN

M. Julien LARRERE
Directeur
Ecole élémentaire POYANNE

Suppléants

Mme Sara BERNET
Certifiée Mathématiques
Collège Marie Curie
RION DES LANDES

Mme Sabrina GLEYZE
Professeur des écoles adjointe
Ecole élémentaire Sully

DAX

Mme Anne-Marie DARTHOS
Principale
Collège Dussarrat – DAX

Mme Sophie MERCADAL
Certifiée SVT
Collège d'Albret
DAX

Représentants de FNEC-FP-FO

Titulaires

M. Fabrice DUBOUE
Ecole élémentaire Jean Mouchet
TARNOS

M. Robert MAILLARD
Professeur certifié
Lycée Despiau
MONT DE MARSAN

M. Thierry CLAMENS
PLP
Lycée professionnel St Exupéry
PARENTIS EN BORN

Suppléants

M. CLAEREBOUT Simon
Professeur des écoles – chargé d'école
Ecole publique de CACHEN

Mme Mélanie DUBROCA
Professeur d'Espagnol
Collège Val d'Adour
GRENADE SUR ADOUR

M. Jean ROUTA
PLP
Lycée professionnel Frédéric Estève
MONT DE MARSAN

C – Collège des représentants des usagers

Représentant de la fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.)

Titulaires

Mme Marie LAHITETTE
1921 route de Monségur
40700 HAGETMAU

Mme Virginie PANTANELLA
294 rue du Châlet
40990 SAINT PAUL LES DAX

Mme Gladys LUQUE
3 allée de la solidarité
40000 MONT DE MARSAN

Mme Dolorès CARMONA
25 avenue du Couchoua
40190 VILLENEUVE DE MARSAN

M. Peter PAUPARDIN
361 avenue d'Aquitaine
40190 VILLENEUVE MARSAN

Suppléants

Mme Karine CAZENAVE
Au Prince
40700 HAGETMAU

Mme Séverine LALANNE
555 route de Lacadette
40700 HAGETMAU

M. Nicolas HOSSARD
2768 route du Cap de Gascogne
40500 AUDIGNON

Mme WACKENIER BRUTIS Isabelle
3 avenue de Vigon
40200 MIMIZAN

Mme Martine IBARRA
35 impasse de la Garenne
40280 SAINT PIERRE DU MONT

Mme Leslie MESPLIÉ
83 Impasse du chemin blanc
40280 ST PIERRE DU MONT

Mme Véronique BOUDEY
2751 route de Siougos
40090 CAMPAGNE

Représentant des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P)

Titulaire

Suppléant

Représentant des associations complémentaires de l'enseignement public

Titulaires

Suppléant

M. Patrice FERNANDEZ
Délégué général
Ligue de l'enseignement des Landes
91 impasse Joliot Curie
40280 SAINT PIERRE DU MONT

M. Philippe LUCANTE
Directeur
Francas des Landes
122 rue du général de Lobit
40000 MONT DE MARSAN

Personnalité compétente dans le domaine économique, social, éducatif et culturel

Titulaires

Suppléants

M. Jean DUFAU
Administrateur
UDAF des Landes
Secrétariat de direction
550 rue Renée Darriet
40000 MONT DE MARSAN

Mme Marie-Paule BOURDET
223 rue Félix Arnaudin
40280 SAINT PIERRE DU MONT

M. Gilles VAXELAIRE
840 avenue du Vignau
40000 MONT DE MARSAN

M. Marc ALLIMANT
108 rue du Fer à cheval
40600 BISCARROSSE

III – MEMBRE A TITRE CONSULTATIF

Un délégué départemental de l'Education nationale

Titulaire

Suppléant

M. Philippe LESCARRET

M. Patrice THENOT

5 rue de l'Aspirant Brochon
Logerstroemias
40000 MONT DE MARSAN

9 impasse des
40000 MONT DE MARSAN

Article 2 :

Le mandat des membres titulaires et suppléants du conseil départemental de l'Education nationale est de trois ans.

Article 3 :

La Secrétaire générale de la préfecture des Landes est chargée de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Fait à Mont de Marsan, le

24 NOV. 2023

La Préfète



Françoise TAHÉRI